



DOC-AGA-16-05-03

Acte européen sur l'accessibilité

Document destiné à l'information et à la discussion

Objectif :

Ce point a été inclus au Conseil afin de donner quelques informations contextuelles sur la proposition d'Acte sur l'accessibilité et de présenter la [position du FEPH](#) publiée le 2 février 2016. En outre, le FEPH présentera un aperçu des futures actions prévues, ainsi qu'un programme indicatif de la procédure législative qui suivra. Le FEPH est ouvert au feed-back et aux suggestions des délégués.

Questions aux membres du Conseil du FEPH et des Conseils nationaux :

- Votre organisation a-t-elle adopté une position quant à l'Acte sur l'accessibilité ? Comment renforcer, selon vous, la position du FEPH ?
- Avez-vous été en contact avec vos gouvernements nationaux et avez-vous des indications quant à leur position sur l'Acte ?
- Quelles actions seraient les plus utiles au niveau national pour promouvoir l'Acte ? Prévoyez-vous des actions au niveau national quant à l'Acte ?
- Quel soutien aimeriez-vous recevoir du secrétariat du FEPH ?

Contexte :

Le 2 décembre 2015, la Commission européenne a publié une proposition d'Acte européen sur l'accessibilité. Une fois cette proposition adoptée, elle devrait déboucher sur des exigences communes en matière d'accessibilité au sujet des produits et des services dans l'UE. Actuellement, il n'existe aucune législation spécifique au niveau européen sur l'accessibilité des personnes handicapées. C'est pourquoi la proposition d'Acte sur l'accessibilité possède un grand potentiel. Cependant, selon le FEPH, le texte proposé doit encore être amélioré afin de créer une réelle différence pour les personnes handicapées. Par exemple, sa portée devrait être étendue, afin d'inclure l'environnement bâti et les mécanismes d'application doivent être renforcés.

Présentations/interventions:

Yannis Vardakastanis, président du FEPH

Marie Denninghaus

Membres du FEPH